

Hausbrandt Trieste 1892 S.p.a.

Via Foscarini, 52
Nervesa della Battaglia (TV), Italie

Code d'éthique

(Article 6 du Décret Législatif n° 231/01)

Titre	Code d'éthique		
Délivré par	UNIS&F		
Approuvé par	Organe administratif		
Révision	0	Date de révision	AJOUTER DATE DE PREMIÈRE APPROBATION
Révision	1	Date de révision	AJOUTER DATE DE DEUXIÈME APPROBATION
Révision	2	Date de révision	AJOUTER DATE DE TROISIÈME APPROBATION

Prémisse

Méthodologie

Information et formation

Organe de surveillance

Code d'éthique

Système disciplinaire

Infractions préalables

Mappage des zones à risque

Protocoles de gestion des risques de criminalité

Annexes

RÉSUMÉ

1.	OBJECTIF	3
2.	PRINCIPES DE COMPORTEMENT	3
2.1	Légalité, équité et honnêteté	3
2.2	Loyauté et bonne foi.....	3
2.3	Conflit d'intérêts	4
2.4	Libre concurrence.....	4
2.5	Équité et égalité.....	4
2.6	Professionalisme et valorisation des ressources	4
2.7	Confidentialité.....	4
2.8	Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs	5
2.9	Protection de l'environnement.....	5
2.10	Utilisation de la propriété intellectuelle et matérielle de la Société.....	5
3.	DIRECTIVES POUR LES RELATIONS AVEC LES CONTREPARTIES....	5
3.1	Relations avec la clientèle	5
3.2	Relations avec le marché et les utilisateurs/consommateurs.....	6
3.3	Relations avec les partenaires et les fournisseurs.....	6
3.4	Relations avec les collaborateurs.....	6
3.5	Relations avec l'Administration Publique et d'autres parties extérieures.....	7
4.	COMMUNICATION SOCIALE ET PROTECTION DU PATRIMOINE SOCIAL	7
5.	MISE EN ŒUVRE	8
6.	SANCTIONS.....	8

1. OBJECTIF

Par ce Code d'éthique Hausbrandt Trieste 1892 Spa entend définir et expliquer les valeurs et les principes de conduite qui éclairent son activité et ses relations avec tous les sujets avec lesquels il entre en relation pour la réalisation de son objet social.

La Société s'engage à assurer à tous ceux avec qui elle a des relations, qu'ils soient employés, clients, fournisseurs ou, en général, parties intéressées, que les activités de la Société soient menées en stricte conformité avec la loi, dans un cadre de concurrence loyale avec honnêteté, intégrité, équité et bonne foi, dans le respect des intérêts légitimes des employés, actionnaires, clients, partenaires commerciaux et financiers.

Ce code d'éthique fait partie intégrante du Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle de la Société prévu aux articles 6 et 7 du Décret Législatif n° 231/2001.

2. PRINCIPES DE COMPORTEMENT

2.1 Légalité, équité et honnêteté

Hausbrandt Trieste 1892 Spa opère dans le respect des lois en vigueur en Italie et, le cas échéant, de la législation en vigueur dans les autres pays où elle est active, ainsi que dans le respect de l'éthique professionnelle.

La poursuite de l'intérêt de Hausbrandt Trieste 1892 Spa ne peut jamais justifier une conduite contraire aux principes de légalité, d'équité, d'honnêteté et de professionnalisme.

Il est donc toujours refusé toute forme de prestation, qu'elle soit reçue ou offerte, qui peut être comprise comme un instrument destiné à influencer l'indépendance du jugement et de la conduite des parties en cause.

Toute pratique de corruption, faveur illégitime, comportement collusoire, sollicitation, directe et/ou par l'intermédiaire de tiers, pratique d'avantages personnels pour eux-mêmes ou pour d'autres, est interdite.

Les actes de courtoisie commerciale, tels que cadeaux ou formes d'hospitalité, sont autorisés lorsqu'ils ont une valeur modeste et, en tout état de cause, de nature à ne pas compromettre l'intégrité ou la réputation de l'une des parties et qu'ils ne peuvent être interprétés, par un observateur impartial, comme visant à acquérir des avantages indûment.

2.2 Loyauté et bonne foi

Les relations avec les destinataires et avec les tiers en général doivent être fondées sur la bonne foi et l'honnêteté, pour être menées avec un comportement fiable en ce qui concerne la viabilité des accords, l'exécution des accords, les promesses, la valorisation du patrimoine de l'entreprise et la

poursuite d'un comportement de bonne foi dans chaque décision.

2.3 Conflit d'intérêts

Dans l'exercice de toutes les activités Hausbrandt Trieste 1892 Spa opère sans encourir de situations de conflit d'intérêts, réelles ou même potentielles, qui peuvent interférer avec la capacité de prendre, de manière impartiale, des décisions dans l'intérêt supérieur de la Société et dans le plein respect des règles du Code.

À titre d'exemple, les situations suivantes entraînent des conflits d'intérêts :

- intérêts économiques et financiers du salarié et/ou de sa famille dans les activités des fournisseurs, des clients et des concurrents ;
- utilisation de sa position dans l'entreprise ou des informations acquises dans son travail afin que puisse être créé un conflit entre les intérêts personnels et les intérêts commerciaux ;
- réalisation d'activités de travail, de toute nature, avec des clients, des fournisseurs, des concurrents ;
- acceptation de l'argent, des faveurs ou de l'utilité par des personnes ou des entreprises qui sont ou ont l'intention d'entrer en relations d'affaires avec Hausbrandt Trieste 1892 Spa.

2.4 Libre concurrence

Hausbrandt Trieste 1892 Spa reconnaît la libre concurrence, à condition qu'elle soit juste, comme un facteur déterminant pour la croissance et l'amélioration constante de l'entreprise.

2.5 Équité et égalité

Dans ses relations avec tous ses contreparties, Hausbrandt Trieste 1892 Spa évite toute forme de discrimination fondée sur l'âge, la race et l'origine ethnique, la nationalité, les opinions politiques, les croyances religieuses, le sexe, la sexualité ou la santé de ses interlocuteurs.

2.6 Professionnalisme et valorisation des ressources

Hausbrandt Trieste 1892 Spa garantit un degré adéquat de professionnalisme dans l'exécution des tâches confiées à ses employés.

À cette fin, la Société renforce les compétences de ses ressources en les fournissant des outils de formation appropriés, de mise à jour professionnelle et de développement.

2.7 Confidentialité

Hausbrandt Trieste 1892 Spa garantit, conformément aux dispositions légales en vigueur, la confidentialité des informations en sa possession.

Il est interdit aux employés de Hausbrandt Trieste 1892 Spa d'utiliser des informations «

confidentielles » à des fins autres que l'exercice de leur activité professionnelle.

2.8 Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs

Les employés de Hausbrandt Trieste 1892 Spa, quel que soit le type de relation contractuelle, bénéficient de conditions de travail décentes, dans des environnements de travail sûrs et sains.

En particulier Hausbrandt Trieste 1892 Spa :

- considère que le respect de la législation et des accords applicables à la sécurité et à la santé des travailleurs est une priorité ;
- considère que la gestion de la sécurité et de la santé des travailleurs fait partie intégrante de la gestion globale de l'organisation ;
- encourage la participation, la coopération et la collaboration de toutes les ressources de l'entreprise sur les aspects de la sécurité et de la santé des travailleurs ;
- garantit les ressources nécessaires à la bonne gestion des questions de sécurité et de santé au travail.

2.9 Protection de l'environnement

Hausbrandt Trieste 1892 Spa s'engage à protéger l'environnement. Elle oriente ses choix de manière à assurer la compatibilité entre son initiative économique et les besoins environnementaux, conformément à la législation en vigueur.

2.10 Utilisation de la propriété intellectuelle et matérielle de la Société

L'utilisation de la propriété intellectuelle et matérielle de la Société, y compris les outils informatiques, doit avoir lieu dans le respect des règles générales et de leur utilisation prévue et afin de protéger leur conservation et fonctionnalité, en évitant leur utilisation en violation de toute disposition de la loi.

3. DIRECTIVES POUR LES RELATIONS AVEC LES CONTREPARTIES

3.1 Relations avec la clientèle

Hausbrandt Trieste 1892 Spa oriente ses activités vers la satisfaction et la protection de ses clients, en prêtant attention aux demandes qui peuvent favoriser une amélioration de la qualité des produits et services offerts.

Les informations et la documentation fournies à ses clients, acquises ou potentielles, sur les produits et services offerts ou les expériences et références détenues par Hausbrandt Trieste 1892 Spa sont vraies, exactes et complètes afin que les clients puissent prendre des décisions éclairées.

Les négociations menées directement par le personnel de Hausbrandt Trieste 1892 Spa ou à travers son réseau de vente, les relations contractuelles et les communications de Hausbrandt Trieste 1892 Spa s'inspirent des principes d'éthique, d'honnêteté, de professionnalisme, de transparence et, en tout état de cause, basés sur une collaboration maximale.

Le respect de ces principes est exigé de tous ceux qui fournissent et/ou font la promotion et/ou vendent des biens et/ou des services pour le compte de Hausbrandt Trieste 1892 Spa et, en général, à toute personne qui représente la Société.

3.2 Relations avec le marché et les utilisateurs/consommateurs

Hausbrandt Trieste 1892 Spa croit en une concurrence libre et loyale et oriente ses actions pour obtenir des résultats compétitifs qui récompensent la capacité, l'expérience et l'efficacité.

Hausbrandt Trieste 1892 Spa s'engage à respecter le droit des utilisateurs et des consommateurs de ne pas recevoir de produits nocifs pour leur santé et leur intégrité physique et d'avoir des informations complètes sur les produits et services offerts.

Toute action visant à modifier les conditions d'une concurrence correcte est contraire à la politique de Hausbrandt Trieste 1892 Spa et est interdite à toute personne agissant au nom de la Société.

3.3 Relations avec les partenaires et les fournisseurs

Les partenaires et fournisseurs de Hausbrandt Trieste 1892 Spa permettent, avec leur collaboration, la réalisation concrète de l'activité commerciale.

La Société s'engage à :

- développer des relations d'équité et de coopération avec les partenaires et les fournisseurs sur la base d'une communication visant à permettre l'échange mutuel de compétences et d'informations et à favoriser la création de valeur commune ;
- garantir à chaque entreprise répondant aux exigences requises la possibilité de concourir pour l'adjudication de fournitures, en adoptant des critères d'évaluation objectifs dans la sélection, selon des méthodes déclarées et transparentes ;
- respecter les conditions prévues contractuelles.

3.4 Relations avec les collaborateurs

Hausbrandt Trieste 1892 Spa reconnaît l'importance de ses employés et collaborateurs comme l'un des facteurs fondamentaux pour la réalisation des objectifs de l'entreprise et adopte des procédures et des méthodes de sélection, de développement, d'évaluation et de formation visant à assurer un maximum d'équité et d'égalité des chances sans discrimination fondée sur le sexe, la race, l'âge, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses et tout autre facteur. Les personnes sont recrutées sur la base de leur expérience, de leurs aptitudes et de leurs compétences. Le recrutement est basé uniquement sur la correspondance entre les profils attendus et les profils requis.

La Société s'engage à offrir à tous ses collaborateurs les mêmes opportunités, en veillant à ce que

chacun puisse bénéficier d'un traitement équitable basé sur des critères de mérite strictement professionnels pour toute décision relative à la vie professionnelle, sans aucune discrimination.

Hausbrandt Trieste 1892 Spa gère les activités dans le respect de la réglementation obligatoire concernant les conditions de l'environnement de travail, en s'engageant à construire un environnement décent et respectueux pour tous.

La Société s'engage à diffuser et à consolider la culture de la sécurité en développant la sensibilisation aux risques et le respect de la législation en vigueur en matière de prévention et de protection par la promotion d'un comportement responsable de tous les travailleurs.

Hausbrandt Trieste 1892 Spa s'attend à ce que tous les employés coopèrent pour maintenir une ambiance de travail fondée sur le respect de la dignité individuelle, de l'honneur et de la réputation et interviendra pour prévenir toute attitude interpersonnelle injurieuse ou diffamatoire.

3.5 Relations avec l'Administration Publique et d'autres parties extérieures

Hausbrandt Trieste 1892 Spa, par son personnel et ses installations, coopère activement et pleinement avec les Autorités.

Toutes les relations avec les Autorités et l'Administration Publique sont fondées sur des principes d'équité, de transparence, de collaboration et de non-ingérence, dans le respect des respectives rôles et des procédures internes.

Il est interdit de faire, d'induire ou de favoriser de fausses déclarations aux Autorités.

Hausbrandt Trieste 1892 Spa ne soutient pas les manifestations ou initiatives qui ont un but exclusivement ou majoritairement politique et s'abstient de toute pression directe ou indirecte sur les politiciens.

4. COMMUNICATION SOCIALE ET PROTECTION DU PATRIMOINE SOCIAL

Hausbrandt Trieste 1892 Spa assure la tenue des registres comptables, la constitution et la préparation des états financiers, des rapports, des communications sociales en général et tout ce qui est prévu, conformément aux dispositions légales, aux principes internationaux et aux normes techniques en vigueur.

Hausbrandt Trieste 1892 Spa encourage la promotion d'une information correcte et opportune auprès de tous les organismes et fonctions impliqués dans la constitution des états financiers, des rapports, des communications sociales en général et de tout ce qui est nécessaire à son fonctionnement.

La Société encourage également la bonne coopération entre les organes et les fonctions de l'entreprise et facilite les contrôles par les organismes compétents.

Tous sont tenus de respecter les règles de protection de l'intégrité et de l'efficacité du capital social, afin de ne pas affecter les garanties des créanciers et des tiers en général.

5. MISE EN ŒUVRE

Le respect des règles du présent Code doit être considéré comme un élément essentiel des obligations contractuelles de tous les destinataires.

Conformément à la législation en vigueur et en vue de la planification et de la gestion des activités commerciales visant à l'efficacité, l'équité, la transparence et la qualité, Hausbrandt Trieste 1892 Spa adopte des mesures organisationnelles et de gestion propres à prévenir toute conduite illégale ou contraire aux règles du présent Code d'éthique par toute personne agissant pour la Société.

Les cas de violation du présent Code d'éthique peuvent être signalés par chaque destinataire sous forme confidentielle ou anonyme directement à l'Organe de surveillance.

Les procédures de signalement et de vérification des infractions sont fondées sur des critères de discrétion et de protection de la confidentialité afin d'éviter toute forme de représailles à l'encontre de l'auteur du signalement, mais aussi afin d'assurer la vérification de la réalité des faits.

6. SANCTIONS

Afin d'assurer la mise en œuvre correcte et efficace du présent Code d'éthique, la collaboration de tous est nécessaire.

La violation de ses dispositions constitue une infraction disciplinaire et le non-respect des obligations contractuelles de la relation de travail salarié ou fonctionnelle ou de coopération professionnelle.